

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 novembre 2009

DÉLIBÉRATION n° 2009-096

Nombre de membres
au Conseil municipal : 29

en exercice : 29

qui ont pris part à la
délibération : 28

Date de convocation :
09 novembre 2009

L'an deux mille neuf, le 16 novembre à 19h00, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire Yannik OLLIVIER.

Présents : Yannik OLLIVIER, Maurice RAGOT, Luc MOREAU, Joaquin TORRES, Pierre TERRAES, Mireille PERINEL, Hervé POTHIER-DENIS, Annick GAILLARD, Frédéric CALVO, Christine TULIPE, Michelle LAPRESA, Patricia OBEID, Christian GROS, Jérôme MAGNIN, Stéphanie COLPIN, Isabelle GULGLIELMO, Chantal BREBION, André CONVERT, Maud BLANCHARD, Florence LOMBARD, François TOURATIER, Jean-Marc BRUEL.

Excusé(e)s : M Kamel BOUZERARA qui a donné pouvoir à M Yannik OLLIVIER, Melle FAUCON BIGUET Sophie à Mme GAILLARD Annick, M GROSSE Gérard à M Joaquin TORRES, Mme Catherine LE BAS à M Maurice RAGOT, M PICHON Yves à M TERRAES Pierre, Angèle ABBATTISTA à Patricia OBEID

Absent(e)s : Mme Houria LATRECHE

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Mme GULGLIELMO a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Rapporteur : Mireille PERINEL

Objet : Politique Educative Locale – Dispositif de Réussite Educative – Nomination des membres du conseil d'administration du Groupement d'Intérêt Public

La commune de Saint Martin le Vinoux est engagée dans le Dispositif de Réussite Educative depuis 2005.

Pour la mise en œuvre de ce dispositif un Groupement d'Intérêt Public nommé Objectif Réussite Educative, qui a pour objet l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique concertée de développement social urbain en matière d'Education et de Réussite Educative, a été créé en 2006. La convention constitutive de ce groupement prévoit la représentation de la commune par deux membres, un représentant ainsi qu'un suppléant, qui siègent au conseil d'administration.

A partir des assurances données, sur la poursuite du dispositif par Madame la Secrétaire d'Etat chargée de la politique de la ville pour 2010 voire 2011, le Préfet de l'Isère a proposé aux membres signataires de la convention constitutive, la prorogation de l'activité du GIP initialement fixée au 31 décembre 2009 et ce, jusqu'au 31 décembre 2012, dès lors que la volonté des membres s'est exprimée sur la poursuite du groupement.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, a validé le principe de prorogation pour une durée de trois ans jusqu'au 31 décembre 2012 du GIP dénommé « Dispositif Réussite Educative »

Il est proposé au conseil municipal de nommer :

Mme Mireille PERINEL représentante et Angèle ABBATTISTA suppléante.

Le rapporteur entendu,

le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- ADOPTE la proposition du rapporteur.

VOTE : A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
le 17 novembre 2009

Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt à la préfecture le
et sa publication le
Le Maire

Yannik OLLIVIER

